

Déclaration de Jacques Chirac à l'issue de la signature du traité constitutionnel (Rome, 29 octobre 2004)

Légende: Le 29 octobre 2004, à l'issue de la cérémonie de signature à Rome du traité établissant une Constitution pour l'Europe, Jacques Chirac, président de la République française, souligne devant la presse les enjeux de la future Constitution européenne.

Source: Point de presse de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'issue de la signature du Traité constitutionnel (Rome), 29 novembre 2004. [EN LIGNE]. [Paris]: Présidence de la République, [17.11.2004].

Disponible sur http://www.elysee.fr/cgi-bin/auracom/aurweb/search/file?aur_file=discours/2004/0410RO01.html.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_jacques_chirac_a_l_issue_de_la_signature_du_traite_constitutionnel_rome_29_octobre_2004-fr-c92c7ae9-c087-407e-893e-40fed14a0851.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Point de presse de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République, à l'issue de la signature du Traité constitutionnel (Rome, 29 octobre 2004)

Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement nos hôtes italiens qui ont parfaitement organisé cette cérémonie de signature du traité constitutionnel européen, très exactement dans les mêmes conditions et au même endroit où fût signé, il y a près de cinquante ans, le traité fondateur de l'Europe.

Aujourd'hui, nous avons franchi une nouvelle étape importante, et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à signer moi-même ce traité. Ce traité constitutionnel est un texte d'une très grande portée. D'abord parce qu'il s'inscrit dans un processus que nous avons voulu, qui consistait à enraciner la paix et la démocratie sur notre continent. Pendant des siècles et des siècles, nous nous sommes battus et nous l'avons payé très cher en terme de larmes, en terme de sang, en terme de gaspillage des richesses produites par les hommes et les femmes d'Europe. Nous l'avons payé très très cher. Nous l'avons payé aussi en terme de liberté, à l'occasion d'un certain nombre d'évolutions historiques contestables.

Alors, l'ambition des pères fondateurs de l'Europe et ce que marque aujourd'hui ce traité constitutionnel, c'est l'enracinement de la démocratie et de la paix en Europe, c'est vingt-cinq États qui ont créé les conditions interdisant, à l'avenir, une remise en cause de la démocratie ou interdisant le recours à la guerre. C'est évidemment l'essentiel de ce que nous laisserons à nos successeurs.

Ce traité, de surcroît, est un grand pas à la fois pour l'Europe et pour la France, c'est un texte de liberté. Avec la Charte des droits fondamentaux, ce texte affirme clairement et sans qu'elles puissent être mises en cause, sur le plan européen, les valeurs qui nous sont communes, les droits de l'Homme, les libertés, le pacte républicain. C'est un texte de progrès démocratique. Les différentes institutions connaissent maintenant leur vocation, leur droit, leur limite. Le Parlement est renforcé, les parlements nationaux voient également leur autorité renforcée, la Commission, le Conseil sont clairement définis.

C'est un texte de progrès économique et social, c'est la première fois dans l'histoire constitutionnelle de l'Europe que le progrès social est déclaré comme indissociable du progrès économique, c'est la première fois. C'est également la première fois que l'on reconnaît le caractère irremplaçable des services publics et vous savez l'importance que la France attache à ce problème.

C'est un texte de sécurité, l'Europe se dote des moyens de garantir mieux ou plus efficacement la sécurité de ses citoyens, et également la sécurité des intérêts qui sont les siens, ici et dans le monde.

C'est un texte d'efficacité, dans la mesure où il adapte nos procédures pour qu'elles puissent être efficaces dans une Europe élargie. Et c'est également un texte d'efficacité dans la mesure où il permet, pour la première fois, à quelques pays qui auraient une vocation ou des intérêts particuliers à aller plus vite et plus loin ensemble, par exemple dans l'harmonisation fiscale ou autre chose, de le faire, ce qui est tout à fait essentiel.

Alors, nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase qui est celle, après la signature, de la ratification de ce texte. Je saisis dès aujourd'hui le Conseil constitutionnel, conformément à l'article 54 de notre Constitution, pour qu'il se prononce sur la conformité du traité avec notre propre Constitution. Et si le Conseil constitutionnel l'estime nécessaire, bien entendu, le gouvernement présentera au Parlement, réuni en congrès, en début d'année prochaine, les modifications qui apparaîtraient nécessaires pour adapter le traité constitutionnel à notre propre constitution. Et puis, vous le savez, je n'y reviens pas, je proposerai ensuite aux Français, l'année prochaine, de porter leur jugement et de donner leur approbation, et je l'espère, à ce texte par la voie du référendum.

La France qui est à l'origine, avec cinq autres pays, de l'évolution européenne, de la construction de l'Europe, de la sauvegarde de la démocratie et de la paix, est aujourd'hui, en tous les cas j'en suis persuadé, fière et heureuse de ce qui s'est passé à Rome ce matin.

[...]